



Clermont-Ferrand, Juin 2023

VINORA LANCE VOLCANIC ORIGIN, LE 1^{ER} LABEL CERTIFIANT LES VINS VOLCANIQUES

Au terme de trois ans déjà de concertations et de rencontres professionnelles autour de la caractérisation des terroirs volcaniques, l'association VINORA, basée à Clermont-Ferrand, vient de déposer officiellement auprès de l'INPI la dénomination « *Volcanic Origin* ». Dès le début de l'année 2024, à travers un cahier des charges rigoureux, le Comité scientifique de VINORA étudiera les zones d'appellations et les parcelles candidates et validera – ou non – le caractère volcanique des parcelles. C'est la première fois qu'une telle certification est rendue possible, grâce au travail du Comité scientifique de VINORA et à l'étude géologique mise en œuvre depuis deux millésimes. Le cahier des charges « *Volcanic Origin* » est en cours de finalisation et les premières bouteilles certifiées et labellisées devraient être présentées dès WINE Paris 2024. L'étude VINORA va prendre une nouvelle ampleur en 2024 avec la participation de 6 domaines implantés sur 6 terroirs volcaniques en France.



LABEL
"VOLCANIC ORIGIN"
Dépôt : MAI 2023
1^{ER}
LABEL CERTIFIANT
LES TERROIRS VOLCANIQUES
7
VIGNOBLES IDENTIFIÉS
COMPRENANT UN PARCELLAIRE
VOLCANIQUE EN FRANCE

→ RAYONNEMENT international

Pourquoi cette dénomination anglophone ? Déposé en anglais, le label correspond à la volonté affichée dès le départ par les vignerons de VINORA de promouvoir et de défendre non seulement les terroirs volcaniques français, mais aussi ceux de la grande famille des vignobles volcaniques internationaux. Le label est compréhensible en anglais comme en français. Il sera de toute façon bientôt déposé dans sa forme francophone, « *Origine volcanique* ».

POURQUOI UN LABEL pour les vins volcaniques ?

Les vignerons de l'association Vinora poursuivent le projet débuté en 2019, en amont du 1er salon VINORA : référencer le parcellaire et les zones d'appellations volcaniques grâce à une approche scientifique et géologique, afin de démontrer leur typicité unique et obtenir une cartographie précise, dans le même esprit que les climats bourguignons ou les lieux-dits des crus du Beaujolais. Objectif : certifier l'origine volcanique des cuvées concernées aux acheteurs et aux consommateurs et fournir aux vignerons un outil de reconnaissance validé scientifiquement.

VINORA

VINS DE VOLCANS | VOLCANIC WINES



Clermont-Ferrand, Juin 2023

→ QUELS VIGNOBLES sont concernés ?



- En France, un certain nombre de zones et de parcelles au sein de 7 vignobles d'AOP est déjà considérés comme d'origine volcanique (de 1 à 2% de la production française)



- Une centaine de maisons et domaines



- Les vignobles volcaniques internationaux représentent environ 2% de la production mondiale

Un des vignobles volcaniques les plus connus (et le plus vaste) est le vignoble des Côtes d'Auvergne, avec ses 80 volcans sur une bande étroite et spectaculaire de 32 kilomètres de long et 4 kilomètres de large. Il est le seul vignoble français à présenter 4 types de sols volcaniques majeurs : basalte, pierres ponces, pépérites, pouzzolane.

En France, à date, on trouve des parcelles définies comme terroirs volcaniques sur les aires d'appellations suivantes :

Alsace : notamment Alsace Grand Cru Rangen AOC

Ardèche : Ardèche IGP

Auvergne : Côtes d'Auvergne AOC, Côtes-du-Forez AOC

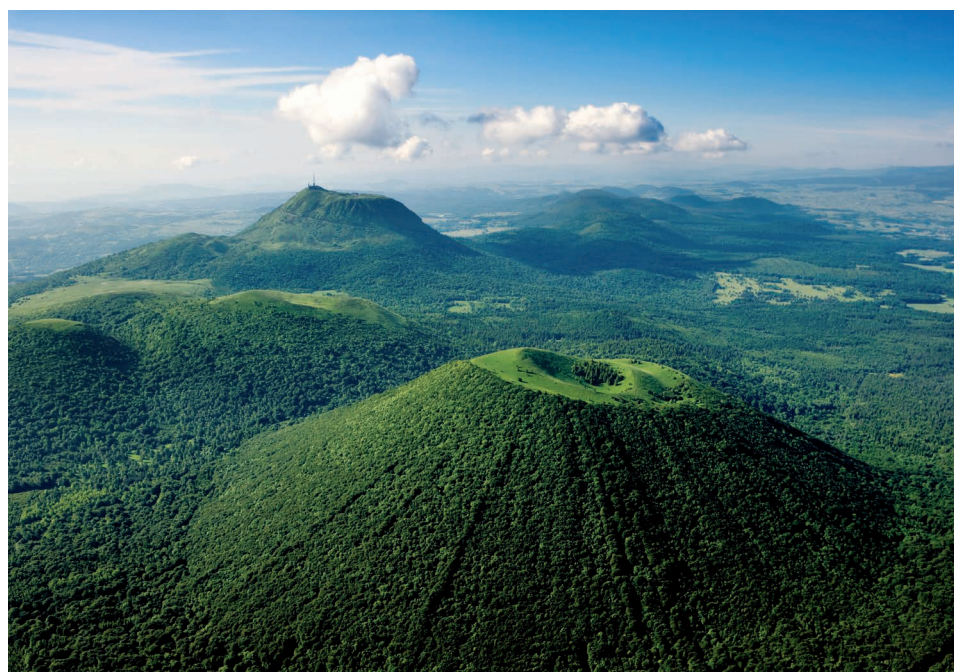
Beaujolais : Côte de Brouilly AOC

Languedoc : Languedoc-Pézenas AOC

Provence : Côteaux-d'Aix-en-Provence (Château Beaulieu)

P

02



→ QUAND VERRA-T-ON LES PREMIÈRES ÉTIQUETTES « Volcanic Origin » en magasins ?

Les premières bouteilles certifiées et labellisées devraient être exposées lors de WINE Paris 2024.

En magasins ou en vente directe / cavistes, on devrait voir apparaître les premières cuvées labellisées au Printemps 2024.

En restauration, le label permettra aux sommeliers et aux restaurateurs de mettre en valeur sur table ces vins originaux, voire de créer une catégorie « *Origin Volcanic* » sur la carte des vins.

QUELLES SONT LES PROCHAINES ACTIONS de VINORA ?

VINORA va réaliser la 3^{ème} étude scientifique de caractérisation des terroirs volcaniques pendant le millésime 2023. Les résultats de cette nouvelle étude devraient préciser et documenter les résultats des 2 premières années sur le profil organoleptique des vins et le lien étroit entre les terroirs volcaniques et la typicité. Elle va permettre à VINORA d'enrichir sa base de données scientifique, tout comme l'étude cartographique lancée par le Syndicat des Côtes d'Auvergne, qui s'apprête à sonder plus de 350 Ha de vignoble sur 53 communes.

Cette fois, l'étude VINORA va s'étendre sur 6 domaines viticoles implantés sur 6 parcelles à-priori volcaniques des appellations suivantes : Alsace Grand Cru, Vins de Pays de l'Ardèche, Côtes d'Auvergne, Côtes-du-Forez, Côte de Brouilly, Languedoc-Pézenas. Les résultats seront disponibles au printemps 2024.

WWW.VINORA.VIN



Clermont-Ferrand, Juin 2023



→ LES PREMIERS CRITÈRES du cahier des charges

- Les raisins doivent provenir de vignobles reconnus volcaniques (parcelles sur projections du volcan, coulée, ou colluvions issus de l'érosion...) et de roches volcaniques (basalte, trachybasalte, andésite, trachyandésite, trachyte, rhyolite, dacite) ou volcano-sédimentaires (scories, "pouzzolane", pépérite, pierre ponce), voire volcano-sédimentaires de proximité (coulées de boues volcaniques ou lahar, colluvions de pente à faible remaniement)
- Aucun intrant de type "roche volcanique" ne peut être apporté au sol de la parcelle
- Aucun intrant géologique ne peut être rapporté en cours d'élevage ou de vinification
- Le vigneron ou le négociant s'engage à transmettre la localisation des parcelles ainsi que la traçabilité à l'association VINORA afin de certifier l'origine du raisin

→ DÉCRYPTages

→ Jean-Baptiste Deroche, Président de VINORA :

« Nous tenons vraiment à défendre l'utilisation du mot volcanique qui commence à être usurpé, à cause de l'engouement pour ces vins.

Le Comité scientifique de VINORA, qui est constitué de plusieurs volcanologues, d'œnologues et de vignerons est en train de terminer la rédaction du cahier des charges du label, avec les conseils de l'organisme de certification Bureau Veritas. Les domaines qui voudront utiliser le label sur leurs étiquettes devront répondre à un certain nombre de critères. »

→ Gilles Vidal, Président du Syndicat des Côtes d'Auvergne

« Les premiers vins labellisés seront sans doute auvergnats, car l'étude que nous avons lancée en partenariat avec l'FIV et VINORA permettront d'affiner le cahier des charges du label. De nombreuses communes nous ont fait part de leur volonté de participer, afin de définir un zonage propice à la viticulture, la gestion paysagère ou l'urbanisation. À terme, le vignoble des Côtes d'Auvergne pourrait doubler de superficie (700 ha contre 350 Ha aujourd'hui) et favoriser la création de 35 nouvelles exploitations et d'une centaine d'emplois environ ».